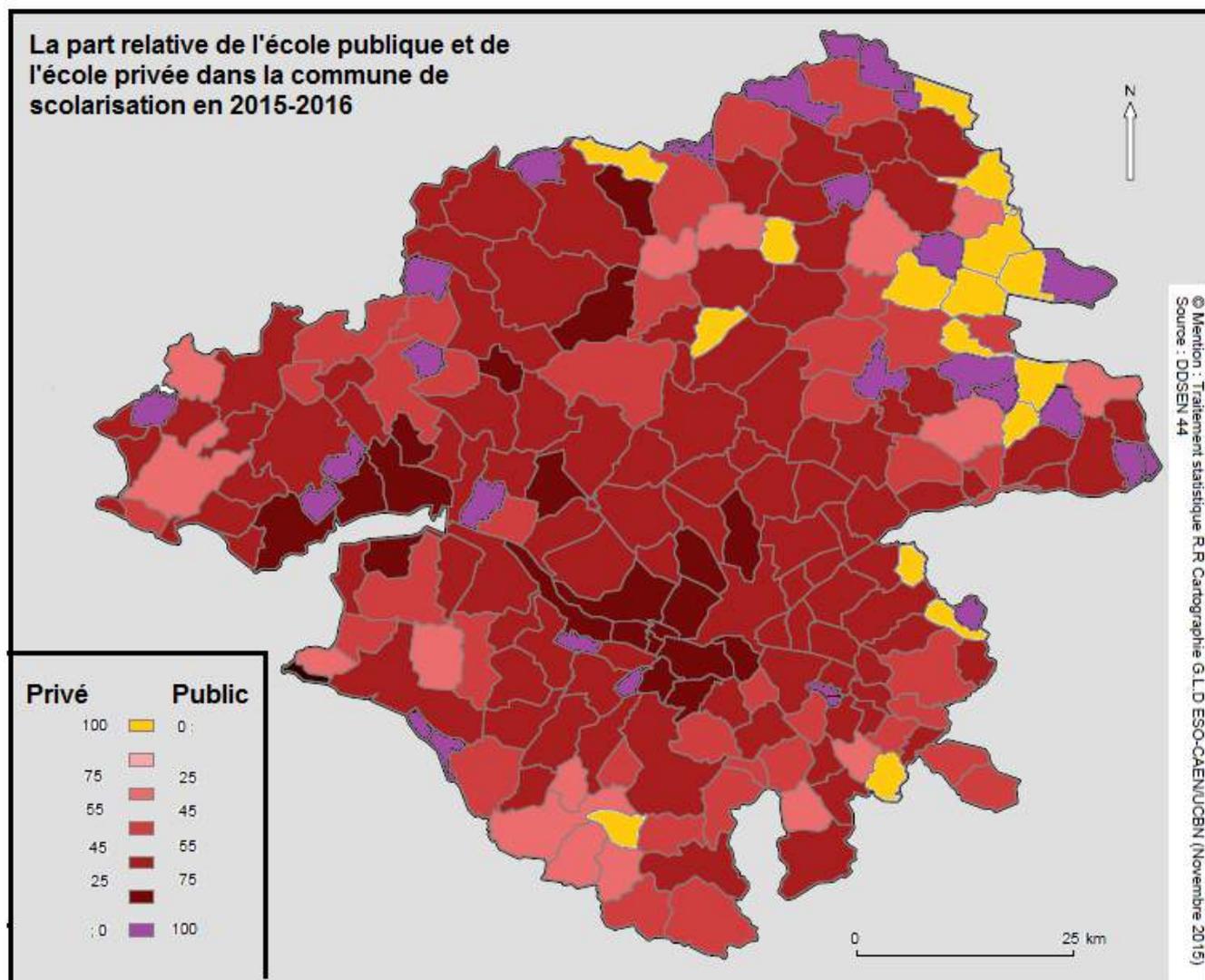


L'enseignement public en Loire-Atlantique



Etude réalisée par **Rémi Rouault**
Professeur émérite de géographie sociale,
Université de Caen – UMR Espaces et Sociétés



Synthèse de la conférence prononcée lors de l'assemblée départementale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale - Rezé les Nantes 7 mars 2015

Depuis l'an 2000, au moins, les effectifs scolarisés dans l'enseignement public, en Loire-Atlantique sont en progression constante. Certes la population de notre département a augmenté régulièrement, dans la plupart des secteurs ; mais ce constat est-il la seule cause de l'augmentation des effectifs de l'Ecole Publique ?

C'est la question qui a été posée à Rémi Rouault, lors de la première rencontre que nous avons eue avec lui, il y a trois ans.

Le document qu'il a réalisé, avec des données chiffrées, pour la Loire-Atlantique et le Grand-ouest et après les rencontres organisées sur le terrain, nous aident à mieux comprendre le phénomène du retour de la population et de parents vers l'Ecole Publique, notamment en zone rurale.

INTRODUCTION

Ce document reprend les grandes lignes de la conférence du 7 mars 2015 à Rezé de l'assemblée générale des DDEN 44 auxquelles nous devons ajouter les données statistiques des sites suivants, à savoir :

- la direction de l'Evaluation de la Prospective et de la Performance (DEPP).
- le Ministère de l'Education Nationale (MEN).
- le rectorat de l'Académie de Nantes.
- la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale de Loire Atlantique (DDSEN 44).
- l'INSEE, le Conseil Régional des Pays de Loire, le Conseil Départemental 44.
- + des extraits de la base établissements et de la base élèves fournis par le service statistiques de la DDSEN 44 et par la DEPP.

Ce document est une présentation de géographie sociale qui s'attache *à l'espace scolaire*.

Certains parents s'éloignent, afin de favoriser l'entre-soi, de cette contrainte de la façon suivante :

- demande de dérogation,.
- inscription dans le privé,
- contournement de la carte scolaire par le biais de choix d'options rares,
- domiciliations fictives.

Ces stratégies parentales oscillent à partir de bases idéologiques :

- entre les représentations sur la *valeur* des écoles,
- sur la réputation des établissements (situations vécues ou entendues).

Le contenu de cette représentation s'appuie sur des analyses statistiques de données publiées par le MEN, principalement par la DEPP et les services départementaux ou académiques. Il ne renvoie pas à des pratiques d'enseignement et d'éducation ; de même, il ne comporte que très peu d'exemples propres à un quelconque établissement ou quelques secteurs scolaires.

L'intérêt du géographe social s'exerce dans l'appropriation et l'utilisation par les familles, des aménagements de scolarité autour des établissements (scolaires et universitaires) mais, aussi, pour les stratégies que ceux-ci développent afin de contrôler ou non les parcours de leurs enfants. Ainsi, dans le grand Ouest, particulièrement dans les académies de Rennes ou de Nantes, les parcours peuvent être d'autant plus être individualisés que l'offre présentée par les écoles et établissements publics est confrontée à une forte implantation d'écoles et d'établissements secondaires privés.

Les parents élaborent des stratégies pour assurer au mieux la réussite scolaire de leur enfant. Ils considèrent l'enseignement comme un service à la personne.

*« En 30 ans de recherche sur les inégalités scolaires, nous n'avons jamais été en mesure de trouver dans un texte scientifique les définitions de **bon élève** et de **bon établissement**. Il s'agit simplement de représentations fondées sur des clichés, sans fondements théoriques. »*

Les différences de profil de recrutement sont peu importantes dans l'académie de Nantes entre public et privé, tout en restant marquées à l'intérieur des deux secteurs.

Collèges publics ou privés de secteur ou de canton : la population accueillie est identique à celle résidant aux alentours de l'établissement.

Collèges de centre-ville (ou qui partagent leurs locaux avec un lycée réputé) : les élèves sont majoritairement issus de familles aisées favorisant la constitution précoce d'un capital culturel social important dans le cadre de l'entre-soi.

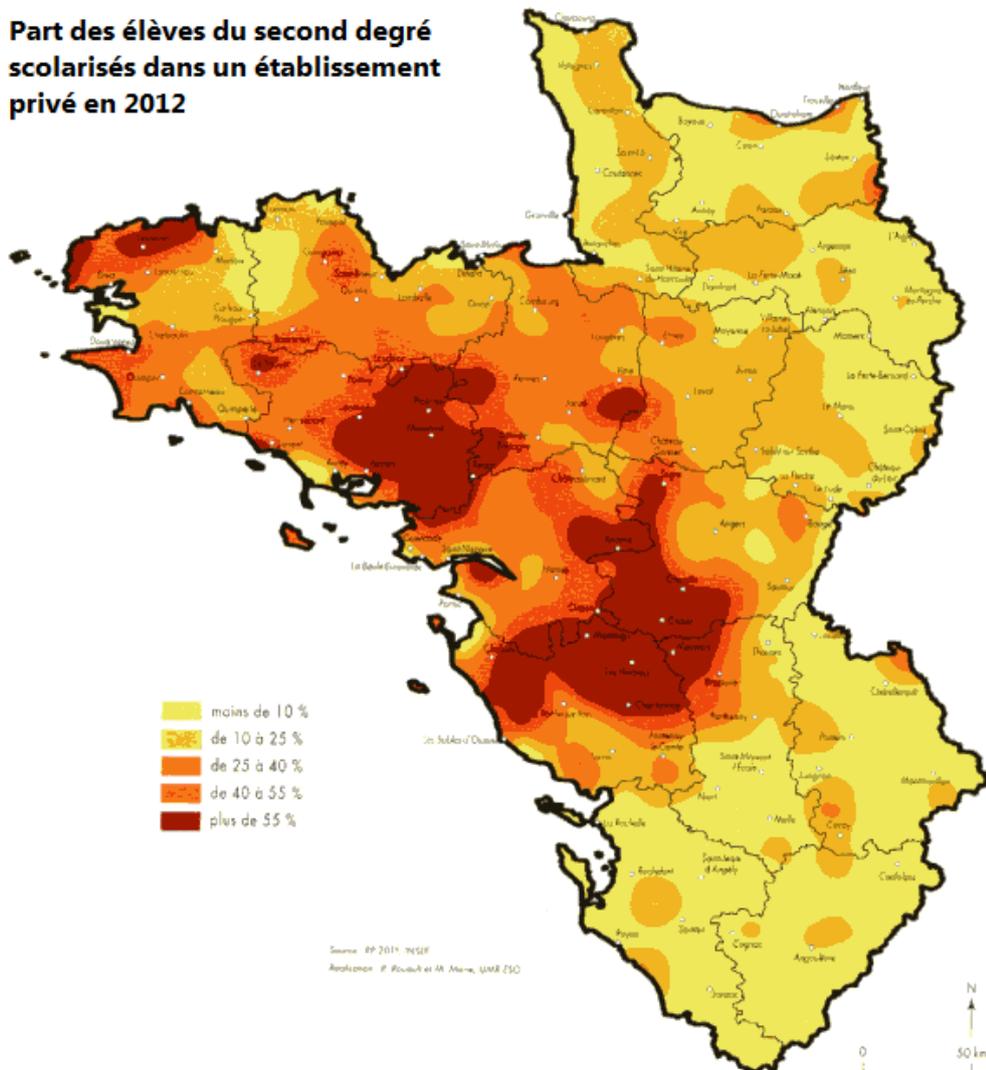
Certaines stratégies d'établissement ont évolué dans certains secteurs voire dans des départements en fonction de l'offre d'options en collège ou de services associés (périscolaire, restauration scolaire) ;

cela a permis de recruter sur un secteur plus large afin de compenser ou d'atténuer la diminution de la population scolarisable. Ainsi, dans certaines régions en baisse démographique, le maintien de certains collèges n'a pu passer que par la captation d'élèves provenant d'un autre établissement qu'il soit public et privé.

Dans cette même période, la majorité des écoles à classe unique ont fermé ; il en reste à peine 3000 en France. Les écoles primaires ont été regroupées dans des chefs-lieux communaux (fin des écoles de hameaux) puis, jusqu'au milieu des années 90, ont été intégrées dans des regroupements pédagogiques intercommunaux dispersés qui progressivement deviennent des regroupements pédagogiques concentrés. Sachant que la proportion de communes sans école ne cesse d'augmenter dans une grande partie de l'espace français, certains départements ou régions ont fait pression sur les communes pour restructurer, c'est-à-dire en concentrant l'offre de scolarisation.

Ce phénomène peut se retrouver dans certains quartiers de ville, dû à la baisse d'effectifs ou au vieillissement de la population.

Présentation de l'état de l'offre scolaire en France comme élément de référence de la situation particulière des Pays de Loire et de la Loire Atlantique.



PREMIERE PARTIE : L'OFFRE SCOLAIRE

L'enseignement préscolaire et élémentaire : la réduction du nombre d'écoles malgré la stabilité des effectifs

Dans les années 60, chute spectaculaire du nombre d'écoles primaires car :

- fusion des écoles de filles et de garçons,
- disparition des écoles de hameau,
- développement de l'automobile et des transports scolaires.

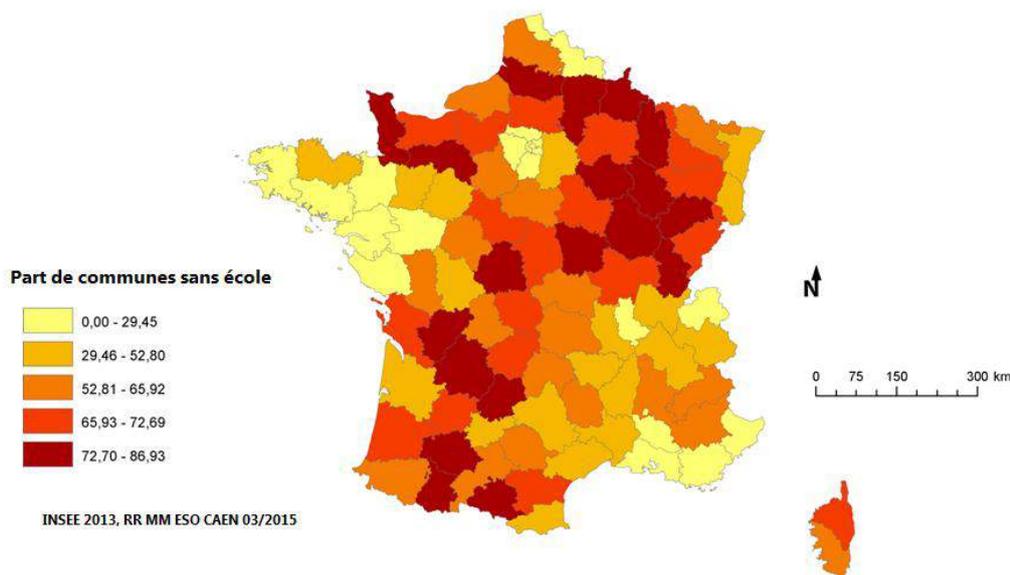
Le nombre de classes a peu changé mais la taille des écoles a augmenté.

L'évolution est quasi-identique dans le secteur privé : l'implantation est essentiellement urbaine, à l'exception du Grand Ouest et de quelques départements

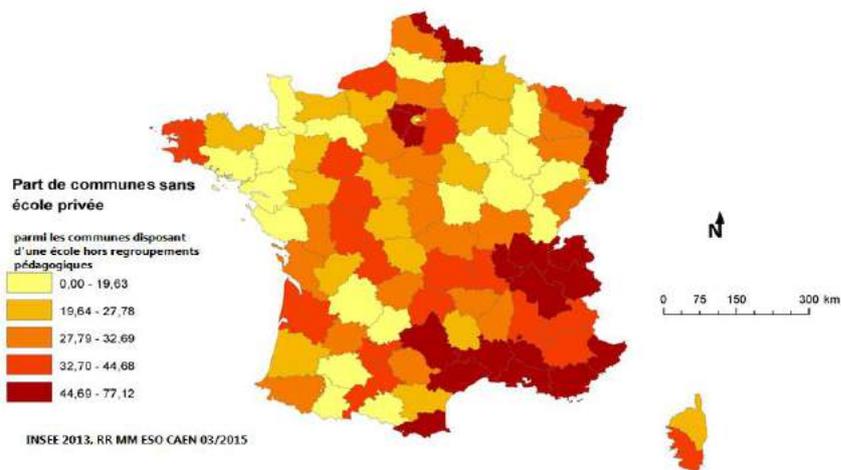
Une offre élémentaire plus concentrée

Dans 93 départements, l'équipement communal en école correspond de manière précise à la présence au moins d'une école publique ; 8 départements font exception, ceux de Bretagne et ceux des Pays de Loire hormis la Sarthe. Dans ces huit départements, l'école peut se réduire à la présence d'une seule école privée ; elle est significative en Vendée et dans le Morbihan où la présence de l'école privée est plus importante que l'école publique. En Loire Atlantique, toutes les communes ont une école : 99% des communes ont une école publique et 90% des communes ont une école privée.

Part des communes sans école

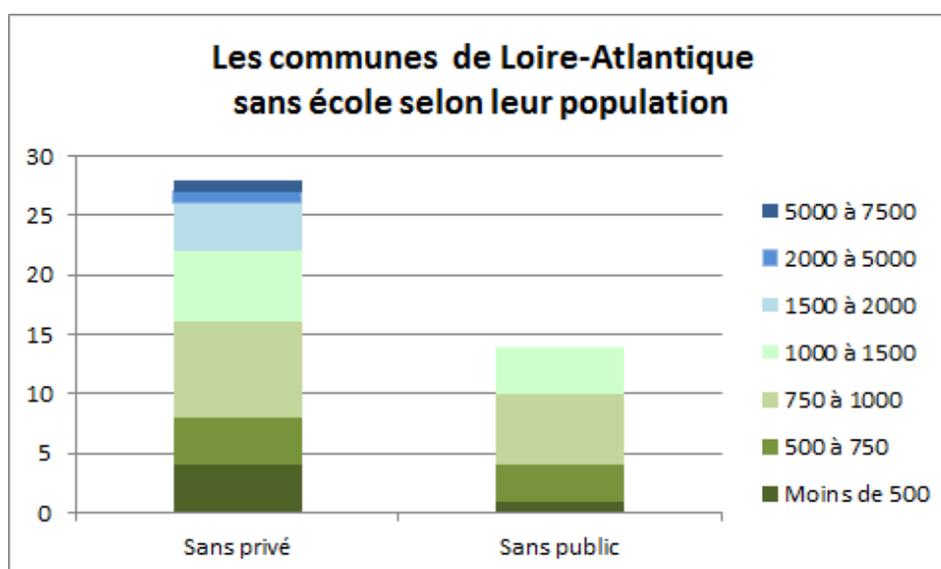


Part des communes sans école privée



En Loire-Atlantique, nous pourrions considérer que l'offre scolaire ne pose pas de problèmes. La Loire-Atlantique est le seul département métropolitain avec au moins une école, publique ou privée, dans chaque commune. Pourtant, 15 communes de moins de 1500 habitants (moyennes de 863 habitants pour la population totale et de 205 pour celle de moins de 15 ans) restent sans école publique. Deux fois plus de communes sont sans école privée dont une de plus de 5000 habitants.

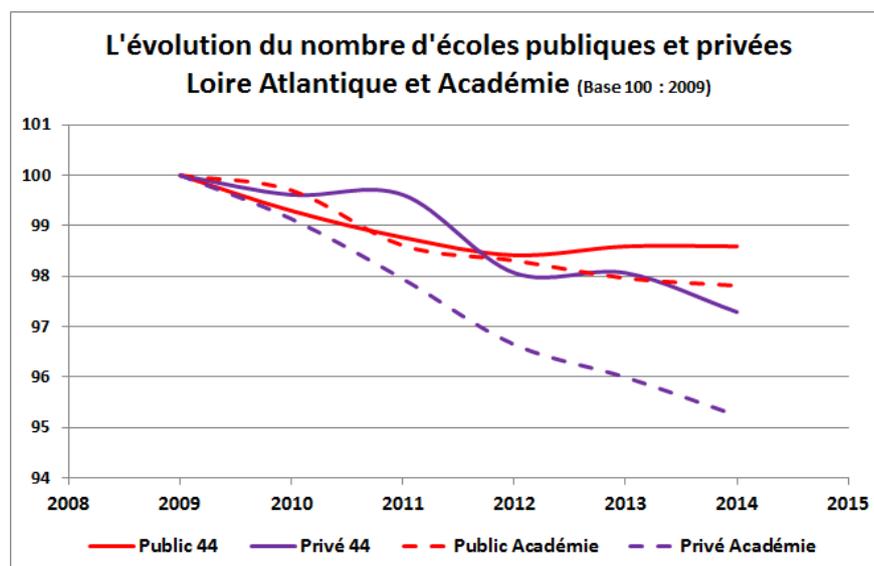
Les communes de Loire-Atlantique sans école selon leur population



En Loire Atlantique comme dans le reste de la France, le nombre d'écoles diminue :
- regroupement de l'école maternelle et élémentaire = création d'une école primaire
- création d'une unité administrative pour deux écoles.
La diminution du nombre d'écoles est beaucoup plus rapide pour l'enseignement catholique.

Chaque année, depuis 2000, au moins une commune retrouve son école publique.

L'évolution du nombre d'écoles publiques et privées Loire-Atlantique et Académie (base 100 : 2009)



Le nombre d'écoles maternelles, élémentaires ou maternelles en Loire-Atlantique

L'offre d'écoles publiques est nettement supérieure à l'offre de l'enseignement catholique. Dans de nombreuses communes des zones urbaines, les parents disposent d'une école maternelle et élémentaire publique ; dans les zones rurales, l'ensemble des classes est regroupé dans une école primaire avec des effectifs de classes maternelles comptabilisés dans le processus des « ouvertures-fermetures ». L'enseignement privé ne dispose que d'une seule école maternelle ; toutes les autres écoles sont des écoles primaires.

Un dynamisme fondé sur l'augmentation de la population jeune

La croissance de la population jeune est plus rapide en Loire-Atlantique que dans le reste de la France, environ un sixième en une douzaine d'années. Durant la même période, l'école publique accueille une part croissante de la population scolarisable, plus à l'école maternelle qu'à l'école élémentaire. Cette croissance est d'autant plus remarquable que la réduction de l'accès à l'école maternelle pour les moins de 3 ans a été particulièrement vive. Le nombre d'enfants scolarisés à 2 ans (public et privé confondus) est passé de 5700 à un peu moins de 2000. Néanmoins, il est moins fort que dans le reste de la France.

Ecoles à classe unique / écoles à moins de 5 classes élémentaires / écoles à plusieurs cours...

En Loire Atlantique, les écoles publiques sont toutes des écoles à plusieurs classes, il n'existe qu'un seul regroupement pédagogique intercommunal, Petit-Auverné et St Julien de Vouvantes.

Uniformisation de l'offre mais disparité des résultats

Les élèves de Bretagne et, dans une moindre mesure, en Loire Atlantique, réussissent mieux les tests que ceux des autres régions, les causes :

- préscolarisation précoce,
- bon suivi scolaire des parents,
- implication des parents dans la vie associative autour de l'école.

Des écoles inégalement soutenues par les mairies

Des efforts financiers très inégaux

Les écarts de dotation sont très importants... mais, nous n'avons pas de sources fiables pour étudier ce sujet.. .

Les collèges

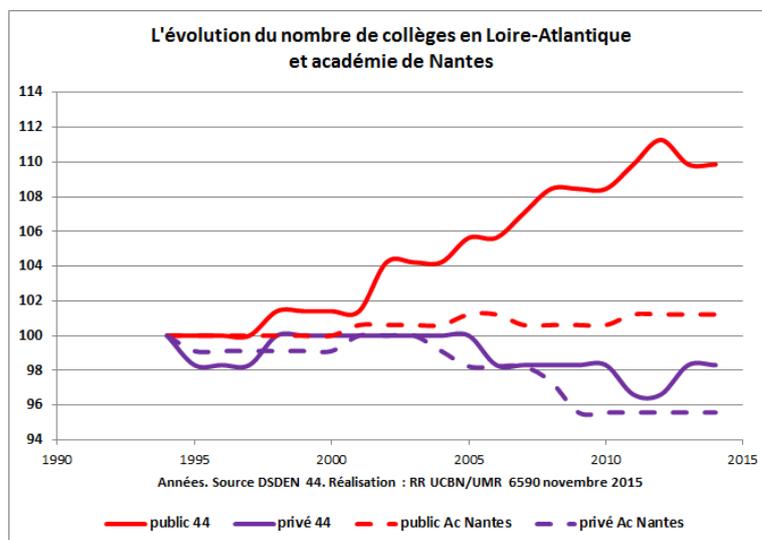
Une stabilité du nombre d'établissements mais des redéploiements de plus en plus nombreux

Le nombre de collèges privés se stabilise à partir du début des années 2000 alors que le nombre de collèges publics a presque doublé entre 1960 et 2000.

Dans le secteur public, le nombre de collèges publics augmente régulièrement en Loire-Atlantique, plus vite que dans le reste de l'Académie. Dans le secteur privé, après une légère baisse, le nombre de collèges est stabilisé depuis une dizaine d'années. tendance plus prononcée dans les autres départements de l'Académie.

Dans les deux secteurs, des ouvertures compensent des fermetures ou résultent des fusions.

L'évolution du nombre de collèges en Loire-Atlantique et académie de Nantes



La présence du Public très inégale selon les secteurs

En fonction de leur recrutement, les collèges peuvent être classés en plusieurs catégories, à savoir :

- ✚ des **collèges de secteur** qui recrutent très majoritairement sur le secteur (quartier, commune, canton, avec présence des groupes sociaux proche de celle de la population) déterminé par l'Inspection académique,
- ✚ des **collèges répulsifs** dont une partie des élèves potentiels sont scolarisés dans un autre établissement plus réputé (demande des parents, jeu des options ou des dérogations). Collèges

implantés dans des quartiers périphériques de la ville centre ou de la première couronne urbaine. Enfants des milieux aisés moins présents, ceux des milieux défavorisés surreprésentés, des **collèges attractifs** (options en arts plastiques, musique, danse, linguistique, horaires aménagés), souvent en centre ville avec un recrutement extérieur au secteur et au profit des catégories sociales les plus aisées.

Dans le Privé, collèges de quartier ou de cantons ou collèges (établissements) de centre-ville favorisent l'entre-soi.

A noter

- que les contrastes sociaux sont moins marqués, les enfants défavorisés moins nombreux.
- A noter aussi la chasse aux options rares pour les collèges répulsifs.

Les parents recherchent une scolarisation dans les meilleures conditions possibles afin de favoriser l'entre-soi, au-delà de la concurrence, dans un climat propice pour une scolarité efficace.

Dans la plupart des régions : forts écarts de composition sociale des élèves accueillis, phénomène marqué entre collèges de centre ville et ceux de la périphérie et plus si partage avec un lycée réputé et prestigieux.

Dans le secteur privé : phénomène tout aussi marqué mais moins caractéristique dans des régions à forte implantation de cet enseignement, comme dans les Académies de Rennes et de Nantes où la différenciation sociale est moins vive.

Un zapping scolaire en voie de développement

A l'entrée en sixième, le mouvement vers le privé est relativement important dans les Pays de Loire.

Le flux est compensé par un flux inverse vers le public.

Ce phénomène s'inverse aux passages en seconde générale, technologique ou professionnelle, particulièrement dans notre région : moindre diversité des options, des formations professionnelles mais aussi moins de classes préparatoires post-bac dans les lycées privés.

Le phénomène s'amplifie, confirmé par l'analyse. Ils ne sont pas systématiques pour les enfants d'une même fratrie.

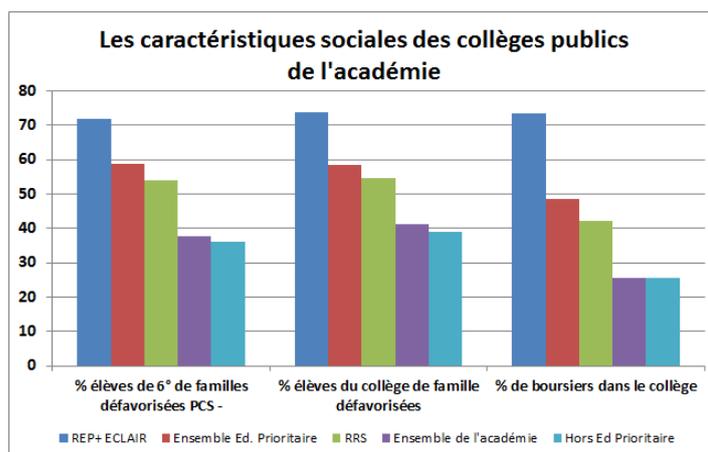
Il correspond à une stratégie pour obtenir une option ou une filière : les parents ont un rapport consumériste à l'école, favorisé par la concurrence privé-public ou entre établissements eux-mêmes. Les sites internet des établissements en attestent : l'offre d'options devient un élément d'affichage important.

Des inégalités entre bassins et surtout établissements

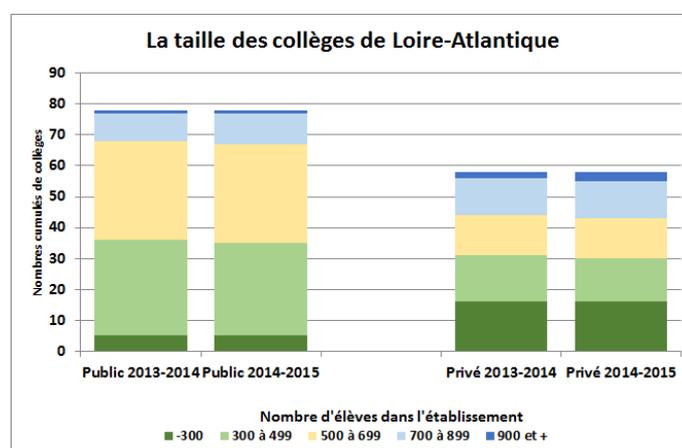
L'écart des origines sociales :

- entre le collège de *droit commun* et les autres est particulièrement important,
- dans les collèges REP+ECLAIR, enfants des familles défavorisées sont deux fois plus nombreux que dans l'ensemble de l'Académie,
- plus grand en comparaison avec les collèges réputés du centre,
- confirmé par un autre indicateur de la pauvreté, le taux de boursiers.

Les caractéristiques sociales des collèges publics de l'Académie



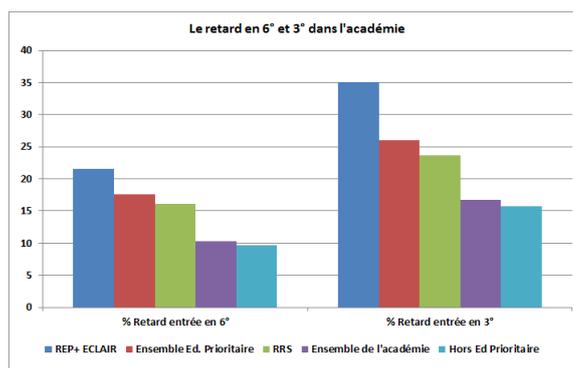
La taille des collèges de Loire-Atlantique



La taille des établissements :

- ceux du Public entre 300 et 700 élèves,
- ceux du Privé à plus de 700 élèves sont nombreux dans les grandes villes (un quart de l'ensemble) comme les petits collèges de moins de 300 élèves, associés à des lycées voire à des écoles primaires (subdivision administrative d'une institution assurant la scolarité de la Maternelle à la Terminale).

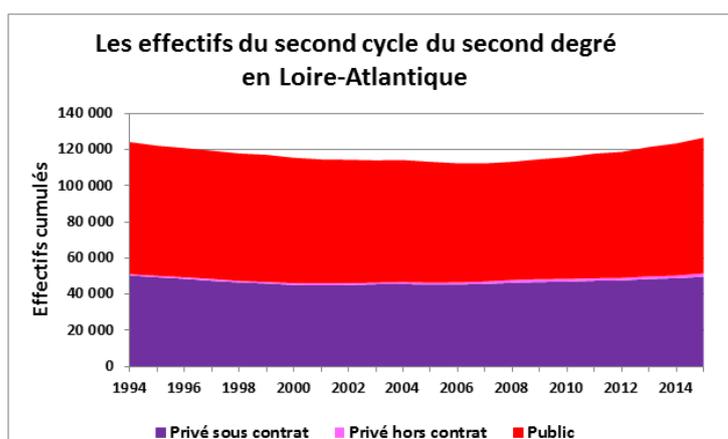
Taux de retard en 6^{ème} et en 3^{ème} par bassin de l'académie de Nantes en 2014



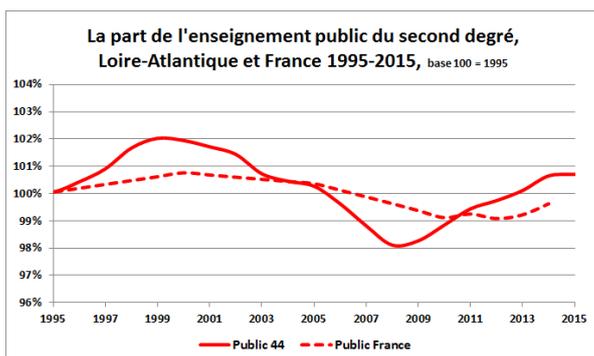
Les lycées

La répartition des lycéens entre les lycées publics et privés varie de manière plus forte en Loire Atlantique, 4 points de différence entre le maximum de 1998 et le minimum de 2008 en France. La part du Public a régressé à la fin des années 1990 à 2008 mais elle connaît depuis une progression régulière et se maintient aux environs de 61 % (plus dans les lycées généraux et Technologiques, moins dans les lycées professionnels). Inversement, la part du privé diminue depuis 2007 surtout dans les lycées sous contrat, le tout faussé par les établissements hors contrat qui se développent.

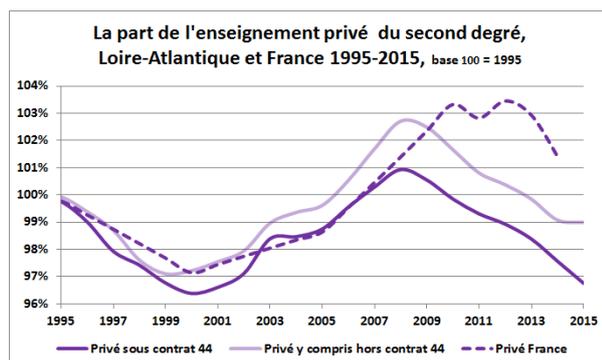
Les effectifs des lycées en Loire-Atlantique



La part de l'enseignement public du second degré, en Loire-Atlantique et France 1995- 2015



La part de l'enseignement privé du second degré En Loire-Atlantique et France 1995-2015



Une concentration progressive du Privé, un rééquilibrage interne dans le Public

L'évolution des effectifs s'accompagne d'une redistribution de l'offre d'enseignement, aussi bien en Loire-Atlantique qu'en France, avec une décroissance lente des établissements depuis les années 90.

Les causes principales :

- regroupement d'établissements par association de deux lycées de même type ou par la transformation en lycées polyvalents (fusion de lycées professionnels et technologiques ou généraux).

Cette tendance est plus vive dans le privé que dans le public.

- la répartition du nombre d'établissements n'est pas significative du poids relatif des deux secteurs. En général, les lycées publics ont des capacités d'accueil plus importantes que les lycées privés.

Les lycées privés intègrent de plus en plus des formations de premier cycle (collèges) et de seconds cycles différenciés (générales, technologiques et professionnelles) voire des écoles primaires.

Comme au collège des stratégies d'entre-soi pour les parents et de concurrence pour les établissements

La variation des effectifs est due aux choix stratégiques des familles :

- organisation de la vie quotidienne en particulier pour les transports,
- réputation des établissements scolaires,
- choix d'options, de sections ou de stratégies (entrée en BTS ou classe préparatoire).

Les lycées technologiques surtout les lycées généraux (section S), ont des recrutements plus sélectifs réduisant la mixité sociale.

Effectifs scolarisés en Loire-Atlantique (2014)

Effectifs	public	privé	total
Précolaires	37441	17827	55268
Elémentaire	59006	31373	90379
1 ^{er} Cycle	41029	28766	69795
2 ^{ème} Cycle gén. et tec	19985	11430	31415
2 ^{ème} Cycle professionnel	7721	4928	12649
Total	165182	94324	259506

	Nombre d'établissements				Effectifs moyens	
	Public	Privé	Total		Public	Privé
Ecoles	559	259	818	Ecoles	173	190
Collèges	78	58	136	Collèges	526	496
Lycées gén. et tech	24	30	54	Lycées gén. et tech.	833	381
Lycées prof.	15	8	23	Lycées prof.	515	616

ELEMENTS DE CONCLUSION

de la PREMIERE PARTIE

Une situation scolaire régionale et départementale favorable.

Dans la région des Pays de la Loire et particulièrement en Loire Atlantique, l'offre scolaire est beaucoup plus dense que dans la plupart des autres régions françaises.

La croissance démographique reste positive :

- naissances,
- attractivité de la région (Loire Atlantique et Vendée).

La taille moyenne des communes permet de maintenir les effectifs scolarisables au-dessus des seuils de fermetures des écoles élémentaires.

La présence simultanée du public et du privé contribue à densifier, diversifier l'offre éducative ainsi que les services associés.

Une bonne réussite aux examens.

La réussite aux examens et aux évaluations place la région dans des académies où les problèmes scolaires sont les moins aigus (faible taux de décrochage scolaire).

Cette situation reflète pour partie l'état de la société locale.

Dans le Grand Ouest, la formation et le diplôme ont été les garants de l'accès à l'emploi hors de la région. Le niveau de qualification y reste élevé.

Un espace scolaire traversé par les contrastes.

Malgré la bonne réussite générale, des différences importantes persistent : les enfants des groupes les moins favorisés sont des scolarisés de proximité.

Au contraire, les enfants des familles aisées et diplômées fréquentent davantage les établissements réputés (publics ou privés) des centres villes.

Des stratégies entre fidélité idéologique, accommodement et zappings.

Les familles, du fait de la concurrence entre public et privé, s'investissent davantage dans le suivi scolaire de leurs enfants. Elles utilisent cette concurrence pour trouver des solutions en cas de difficulté : le « zapping scolaire » permet de résoudre les problèmes.

Le recours au privé n'est pas constant au fil des cycles. Les retours vers le public sont plus nombreux à l'entrée en seconde.

Tous les enfants d'une même fratrie ne suivent pas naturellement le même cursus.

Une appropriation de l'école par les familles plus forte qu'ailleurs.

La vie associative autour de l'école est plus fortement développée que dans la plupart des régions (sauf en Bretagne).

L'OGEC gère les établissements privés. Les activités péri-scolaires sont portées par les associations catholiques.

Les amicales laïques soutiennent l'école publique.

Les rapports de force continuent de s'exprimer : actions en faveur de l'ouverture des établissements publics (écoles primaires et collèges).

2^{ème} PARTIE : LA REOUVERTURE D'ÉCOLES PUBLIQUES EN LOIRE-ATLANTIQUE

Le nombre de communes en Loire-Atlantique, sans école publique, n'a cessé de diminuer alors que nous assistons au phénomène inverse dans la quasi-totalité des autres départements français, depuis les années 60.

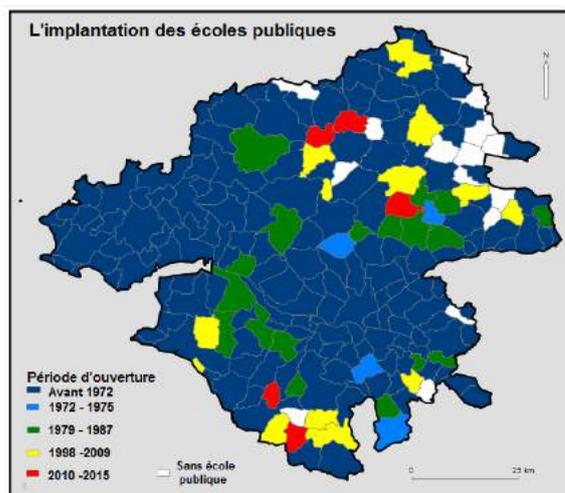
Ainsi, entre les rentrées 1980 et 1990 : 17 communes ont retrouvé une école publique.

1990 et 2000 : 1 seule.

2000 et 2015 : 16 réouvertures ont eu lieu.

Cette dynamique résulte de la conjugaison de trois tendances convergentes :

- le maintien ou la croissance de la population des moins 11 ans dans les communes,
- l'engagement des parents en faveur de la réouverture de l'école publique,
- le soutien d'associations oeuvrant pour la présence de l'école publique (FAL, DDEN, syndicat UNSA et FCPE).



1. Le contexte des réouvertures

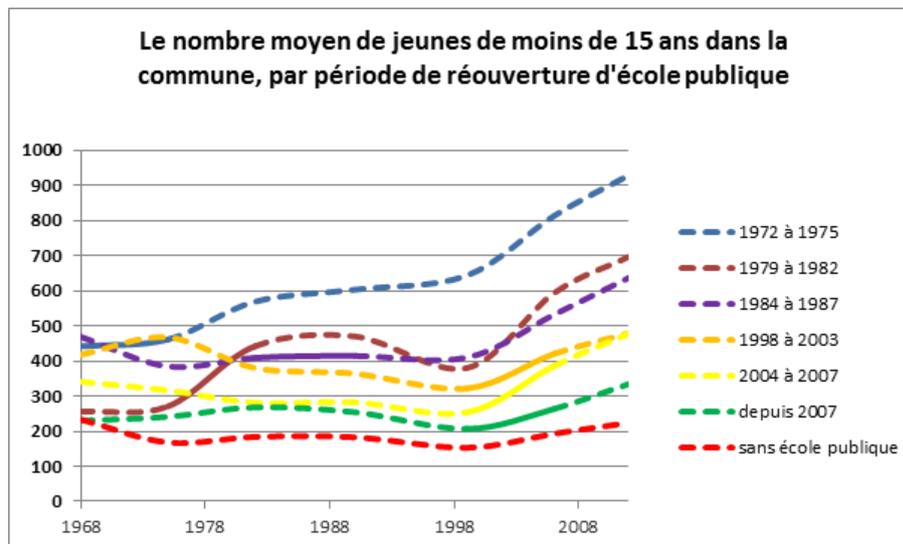
1.1. Le faible poids des évolutions démographiques

Les réouvertures d'écoles se regroupent sur 2 périodes :

- 20 communes retrouvent une école publique entre 1972 et 1987.
- 19 de 1988 à nos jours...

Le contexte démographique n'est pas exclusivement dû à un fort rajeunissement des populations communales, excepté pour les 4 écoles réouvertes entre 1979 et 1982.

A noter une phase de stabilisation, entre 1987 et 1998, de la présence de l'école publique en Loire Atlantique correspondant à un léger vieillissement de la population et une moindre natalité des années 70 ; depuis 1999, une légère reprise du rajeunissement mais l'évolution de la population des communes observées ne peut pas être différenciée de celle de l'ensemble de la France.



A la lecture de la courbe des effectifs des moins de 15 ans dans la commune, on constate :

- l'ouverture intervient le plus souvent dans une période de stabilité (sauf 1979-1982),
- l'ouverture de l'école publique précède souvent l'accroissement de la population jeune,
- c'est l'ouverture qui précède la croissance du nombre de jeunes de moins de 15 ans.

Ainsi, pour le dynamisme des communes, l'ouverture est plus une cause qu'une conséquence.

Les entretiens avec les personnes qui y ont contribué confirment cette réalité spécifique :

- une majorité de ces militants des communes où existait déjà une école privée ne résident pas dans des lotissements planifiés,
- les trois cinquièmes voire les trois quarts ont acheté des maisons anciennes à rénover, rarement en centre-bourg, plutôt à l'écart,
- si ce sont des maisons neuves, elles sont rarement dans un lotissement, plutôt sur des terrains obtenus par une succession-donation ou par un achat.

Le groupe moteur et précurseur de l'action en faveur du retour de l'école publique :

Des couples bi-actifs (secteurs de l'enseignement, de l'éducation, du sanitaire, du social) majoritairement employés par des services publics de l'état avec un statut de fonctionnaires ou celui de travailleur indépendant voire libéral. En fait, c'est le renouvellement et la diversification sur le plan socio-économique et socio-culturel de la population qui fournit les troupes militantes plus que son augmentation ;

Le choix entre deux écoles semble important. L'ouverture découle d'une double volonté :

- ❖ ne pas se voir imposer la scolarisation des enfants par une tutelle religieuse,
- ❖ bénéficier de la présence d'un service public prévue par la loi.

En Loire-Atlantique, la grande majorité de communes n'est pas éloignée d'une école publique de plus d'une dizaine kilomètres ; de plus, l'inscription dans l'école publique d'une autre commune est difficilement acceptée. Les parents en font une histoire de double principe :

- l'école publique doit être présente si les intentions d'inscriptions sont suffisantes,
- les enfants doivent être scolarisés dans la commune des premières sociabilités.

D'où, le partage des parents, tant que l'école publique n'existe pas, entre la scolarisation dans une autre commune par attachement au Public, au détriment de la sociabilité locale, et le recours à l'école privée de la commune de résidence.

L'arbitrage entre le souci de la laïcité et celui de la sociabilité sociale varie selon les familles :

- la scolarité temporaire dans le privé est plutôt choisie lorsqu'un parent a lui-même fréquenté à un moment ce type d'établissement,

- le choix de l'école publique prédomine lorsque les parents n'ont fréquenté que cette école.

1.2 Le retour de l'école publique : un mouvement porté par les femmes ?

Les entretiens réalisés dans deux communes avec les militants et les échanges avec les DDEN ou la FAL laissent à penser que les femmes sont plus nombreuses, plus impliquées dans la constitution et l'animation des associations ; dans les communes sans école publique, les municipalités laissent au secteur associatif les questions éducatives souvent gérées par des femmes (restaurant scolaire, périscolaire, petite enfance, œuvres laïques,...). Afin de ne pas exposer leurs compagnons (enseignant du privé, artisans, commerçants, travailleur indépendant), dans un fort contexte traditionnel, ces femmes les sauvegardent d'être en première ligne afin de ne pas générer de perturbations dans leur milieu professionnel. Cela permet ainsi à ces mêmes femmes d'avoir une crédibilité et une reconnaissance auprès des autres parents, par leurs actions militantes dans les ouvertures d'école ou pour dynamiser la vie sociale et locale.

Pour autant, nous devons reconnaître qu'en dépit du nombre plus important de femmes dans ces ouvertures, les actions menées sont surtout une affaire de couples dont l'un des membres a été élevé dans la mouvance laïque...

2 Le processus de réouverture (ou ouverture)

2.1 L'indispensable implication des parents : sensibiliser, informer, convaincre

Aux dires des associations départementales (DDEN, FAL...) qui ont œuvré auprès des parents pour ces réouvertures, le processus est à chaque fois différent.

La procédure administrative est certes codifiée mais pour la faire aboutir le rapport de force varie fortement avec :

- une étape initiale avec l'expression de la demande, suite à une sensibilisation, et à des informations puis un recensement des enfants que les familles (principalement dans le quart Nord-Est du 44) souhaitent scolariser,
- faire entendre son point de vue et s'organiser en association, fédérée ou pas, afin d'éviter parfois tout sectarisme ou un certain combat idéologique de la part d'opposants,
- sachant qu'il y a déjà une école (privée) sur la commune, les opposants par pragmatisme arguent de son bon fonctionnement, de son rôle social, de son caractère événementiel (kermesses, soutien aux associations locales,...). Alors, pourquoi provoquer de dépenses supplémentaires ou des hausses d'impôts inévitables à leurs yeux ?
- la phase d'information et de conviction s'étale sur deux ou trois ans, parfois plus. Elle associe : réunions publiques, discussions informelles dans divers lieux, investissement au sein des associations locales (surtout petite enfance), porte-à-porte, échanges interpersonnels confiants... Faire douter du bien-fondé du consensus local tout en s'appuyant sur les progressistes qui peuvent être acteurs ou sympathisants du privé.

2.2 Porter la demande devant la municipalité

Demander l'ouverture un cahier d'intention par la mairie et en ouvrir un au sein de l'association nouvellement créée (surtout si celui de la Mairie a été égaré). Eviter les pressions néfastes de municipalités mal intentionnées en renouvelant les procédures si nécessaires.

2.3 Informer La Direction Départementale des Services de l'Education Nationale

En fonction du besoin alimenté par le registre d'inscription, informer le DASEN qui peut prévoir les postes budgétaires si le Maire ne l'a déjà fait. Prévoir aussi la mise à disposition de locaux.

2.4 Faire bouger le Conseil Municipal.

Une fois la demande actée, créer le rapport de force avec la municipalité pour :

- ❖ transformer des locaux, réhabiliter d'anciens locaux scolaires utilisés comme salles de réunion ou services municipaux,
- ❖ construire soit provisoirement avec des préfabriqués en misant sur la durée cette nouvelle école, soit sur des projets innovants et à développement durable,
- ❖ un édifiant constat : parmi les 36 écoles ouvertes depuis 1970 dont 3 écoles à classe unique bénéficiaires de classes supplémentaires, les deux-tiers (24) ont au moins six classes et six d'entre elles, 10 classes et plus, sans qu'il y ait de fermetures (à partir de 72). Les écoles implantées dans des secteurs où la démographie est en retrait se maintiennent à 3-4 classes et celles ouvertes depuis 2010 ouvrent une troisième classe,
- ❖ finalement, les maires adoptent de plus en plus le principe d'une construction en dur, avec une réserve foncière pour une éventuelle extension. Cette option rallonge le projet d'un an selon les difficultés pour l'acquisition d'un terrain ou pour les appels d'offre. Mais, sa réalisation permet à l'édile de récupérer le projet et son bilan.

2.5 Porter le projet jusqu'à la première rentrée puis accompagner le fonctionnement.

Dans certaines communes :

- ouverture plus facile, plus rapide avec l' élu en charge des affaires scolaires ou une personnalité locale soutenant la demande,
- ouverture plus difficile avec un maire, adjoint ou responsable d'association oeuvrant contre la réouverture directement ou par des tracts non signés,
- saisine des services de l'état (Préfet, Sous-Préfet) par les parents ou le CDAL 44 afin que la commune inscrive des lignes budgétaires supplémentaires,
- plus ou moins de publicité autour de l'ouverture avec des inaugurations disparates : le jour de la première rentrée, en cours d'année voire, dans un cas, pour la fête d'école (deuxième année de fonctionnement).

3 Après l'ouverture : la pérennisation

La pérennisation est assurée par la satisfaction de la demande d'école des parents et par le dynamisme pédagogique de l'équipe enseignante.

Les difficultés potentielles du côté des enseignants :

- enseignants parfois débutants, nommés souvent à titre provisoire avec des expériences éphémères et résidant, la plupart du temps, dans la métropole nantaise. Ils recherchent une affectation correspondant à leur projet de vie,
- ils s'investissent en général pleinement malgré le fait de gérer des cours multiples,
- la stabilisation du corps enseignant est due à l'augmentation du nombre de classes, renforçant le caractère attractif de l'école.

Le rôle pérenne des associations créées :

- transformation des groupements, créés pour l'ouverture, en associations fédérées (FAL) ou pas,
- elles participent à l'animation culturelle de la commune par des événements festifs ou distrayants, afin de financer des activités pédagogique ou culturelles,
- elles participent au renforcement du lien social en s'associant avec d'autres associations plus proches du privé, pour la gestion de la cantine ou pour des événements communaux.

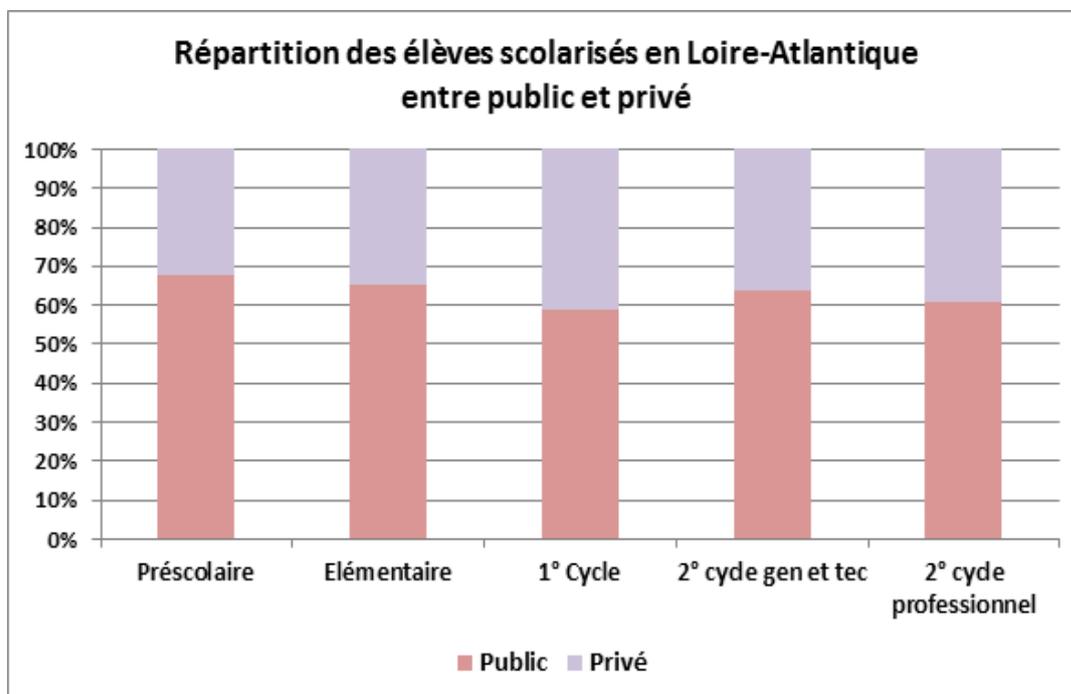
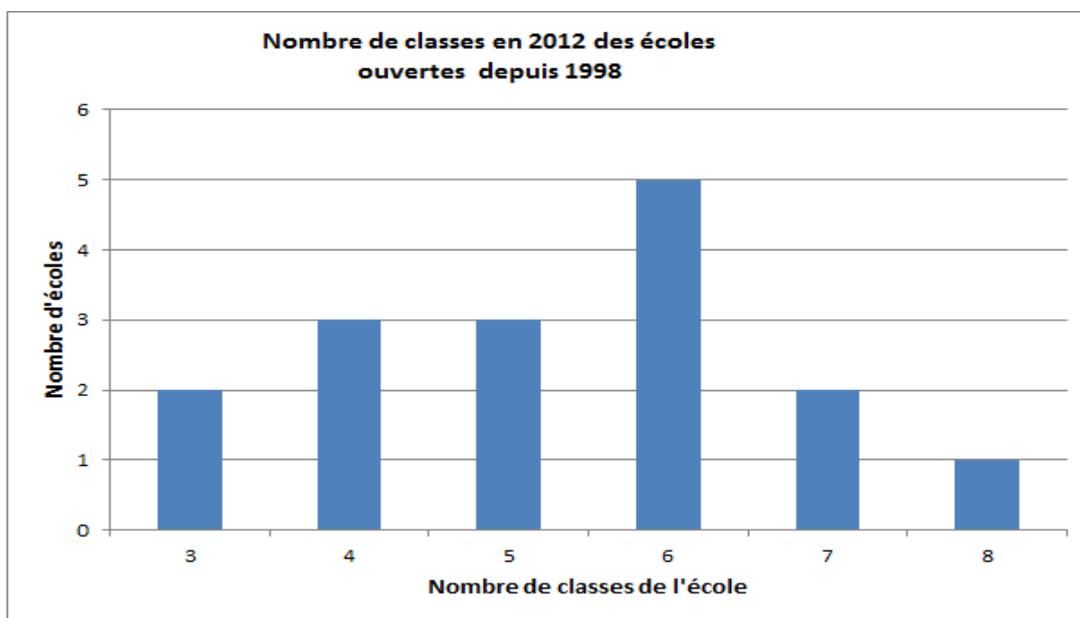
Eléments de conclusion

de la 2^{ème} partie

Si la condition indispensable au retour de l'école publique dans les communes est l'expression d'une demande de scolarisation par les parents, elle n'est pas suffisante pour la réussite de la démarche. La disparition de l'école publique, on l'a vu précédemment, est intervenue le plus souvent dans un contexte politique particulier, celui d'un consensus local en faveur de l'école privée confessionnelle. Malgré le caractère légal et légitime de la demande des parents, les oppositions restent fortes qu'elles s'expriment publiquement ou non. Dans la plupart des cas les réouvertures ont nécessité beaucoup de constance et de persévérance dans la réalisation des différentes démarches. Dans certaines communes, il a fallu s'y reprendre à plusieurs fois. Les initiateurs de la première association ont perdu courage au bout de 2 ou 3 ans parce qu'une partie des parents avait renoncé à l'inscription dans le public après une campagne menée par les soutiens de l'école privée. Leurs propres enfants n'étaient plus concernés par l'éventuelle ouverture, ils avaient intégré le collège. D'autres nouveaux résidents ont pris le relais au bout de quelques mois et ont du reprendre la démarche depuis le début. Dans d'autres communes le processus a abouti plus rapidement parce que les parents ont pu bénéficier de l'expérience des ouvertures précédentes grâce aux associations départementales accompagnant les parents militants dans leur démarche. L'action de ces associations et syndicats, Fédération des Amicales laïques, Fédération des Conseils de Parents d'Elèves, Délégués Départementaux de l'Education nationale, Union Nationale des Syndicats Autonomes a été multiforme. Ils ont indiqué les procédures réglementaires à suivre, tant pour la forme que pour le calendrier à respecter. Ils ont fait part de la façon dont les parents ont pu contourner les blocages dans les cas précédents. Ils ont informé sur les possibilités de financements complémentaires des projets de construction... Ils ont également porté les dossiers auprès des autorités compétentes et eu accès plus facilement à la presse pour exprimer la demande des parents.

La combinaison de ces demandes locales et de l'action plus générale en faveur de l'école publique, dans un contexte démographique particulier, celui d'une croissance continue, conduit à une situation originale en Loire-Atlantique. Depuis 1990, l'école publique a été implantée dans 19 nouvelles communes, soit une progression du nombre de communes équipées de 8,5%. Ces écoles ouvertes avec 2 ou 3 classes ont presque toutes connu un développement important par la suite.

ANNEXES



Les effectifs scolarisés en Loire-Atlantique 2015-2016

